

Image not found or type unknown



Changer de jugement pour la garde des enfants

Par **ludivine 07**, le **19/05/2012 à 22:04**

Bonjour, peut on modifier un jugement ; passer de la garde principale chez la mère a une garde alternée , ils sont agés de 8;10;13 ans?

Par **cocotte1003**, le **20/05/2012 à 04:53**

bonjour, c'est apres un audience aupres du jaf du domicile de enfants qu'une décision sera prise dans l'intéret des enfants. une garde alternée peut effectivement etre mise en place, le parent qui la demande devra exprimer ses raisons et possibilités de s'occuper correctement des enfants, cordialement